Le Nord

ADMINISTRATION
LILLE, 15, rue d'Angleterre, LILLE

BUREAU D'ANNONCES
1, rue des Sept-Agneaux, Grand'Place

CONDITIONS		PUBLICITÉ	
Par la poste. Un an	20 francs	Annonces	la ligne 0,40
Six mois	10 francs	Réclames	— 0,75
Trois mois	5 francs	Faits-divers	— 1,50
Départem. nts limitrop. et Etrang., port en sus		Chronique locale	— 4,00

TEMPÉRATURE

Lille, le 19 janvier.

Minimum, nuit, abrité	1-2
Minimum, nuit, découvert	1-2
Surface du sol, 8 h. du matin	4-0
A 1 mètre de profondeur	3-0
De l'air à l'ombre	5-0
Maximum, jour, à l'ombre	8-5
Maximum, jour, au soleil	9-0

Etat hygrométrique (9 h. m.) 0—85
Etat du ciel : Très nuageux.
Direction du vent S.

Baromètre. — Le 18 janvier (2 h. du matin la pression était de 771-/-. Le 19 janvier (8 heures du matin), la pression est de :

Temps probable. — En France, un temps doux et froid est probable.

La justice évolue

Nous en sommes encore, nous autres, à croire que la justice et le droit sont au-dessus des hommes.

Nous ne sommes pas dans le train.

De là notre étonnement candide devant les confiscations, les expulsions et les lois persécutrices.

Nous devrions pourtant comprendre que, dans l'universel changement des choses, l'idée de justice elle-même évolue.

La Sorbonne possède un professeur qui explique cela admirablement : c'est M. Le Dantec, un athée, en l'honneur duquel les chroniqueurs scientifiques du « Réveil » se fendent parfois d'un grain d'encens.

M. Le Dantec étudie les choses, les bêtes et les gens, avec l'espoir, jusqu'aujourd'hui déçu, mais très persistant, de les confondre toutes dans une explication mécanique de l'univers.

Déjà il n'hésite pas à leur appliquer les mêmes lois d'évolution, et très spécialement la loi de lutte universelle : Vous pouvez lire en épigraphe sur un de ses livres la formule suivante, que d'autres que lui pourraient interpréter en un sens très juste : « Etre c'est lutter, vivre c'est vaincre. » Cette loi régit les corps bruts, les animaux, les hommes ; nous savons qu'elle régit spécialement aujourd'hui les socialistes et les jacobins, et s'exprimerait en langage populaire : « Ecraser le prochain pour manger sa galette. »

Complétez cette idée par quelques autres, cueillies dans les œuvres du même libre-penseur : « Si l'on se place au point de vue scientifique, on n'attache que bien peu d'importance aux destinées humaines. » « La noble utopie de la justice, pour être ancrée dans la mentalité de l'homme, n'a pas de fondement scientifique. » « L'idée de justice est née dans le cerveau de l'homme à une époque ancienne. »

Et dites-moi si l'on doit s'étonner, lorsque de telles sentences de barbarie et de tyrannie sont jetées au vent du haut des chaires de Sorbonne, de les voir lever, au Parlement, en lois d'exception contre les catholiques, qui ont le grand tort, aujourd'hui, de n'être pas, selon l'expression savante, « les plus aptes » à triompher brutalement ?

De telles aberrations intellectuelles, dont les conséquences politiques sont monstrueuses, nous prouvent que Pie X prépare, de la seule manière qui soit profondément efficace, l'universelle restauration qu'il a rêvée, lorsqu'il veille à la bonne marche de la pensée catholique : c'est par les idées fausses que les mœurs dévient.

Si nous n'étions persécutés que par des passions, il suffirait à l'Eglise d'avoir à son service des cœurs vaillants ; mais nous sommes opprimés par des principes, contre lesquels il faut lutter par l'esprit éclairé, par l'idée juste. Les dénis de justice dont nous souffrons ont un fondement doctrinal, dont nous venons de donner à peine un aperçu (M. Le Dantec écrit un livre chaque année pour développer ses conceptions !) et la mot que nous citons volontiers contre nos adversaires : La raison du plus fort est toujours la meilleure, les gênera de moins en moins, puisqu'il est en passe de devenir l'expression d'un principe scientifique.

Notre action serait donc toujours incomplète si nous manquions de rechercher, au-delà des actes du sectarisme, les idées qui en sont le point de départ ou prétendent les justifier. Convaincus de la malfaisance des doctrines modernes opposées aux nôtres, nous n'en préparerons que mieux le triomphe de la justice, par celui de la vérité. Nous nous opposerons, autant qu'en injustices, aux erreurs qui les facilitent, et nous ruinerons l'extraordinaire légende, encore accréditée dans le peuple, qui met la Foi du côté des naïfs et la science du côté des sectaires. Nous deviendrons, à notre tour, « les plus aptes », c'est-à-dire les victorieux.

LUCIUS.

ÉCHOS

LES DROITS DE DOUANE SUR LES BESTIAUX

En présence de la hausse constante du prix des viandes, la Chambre syndicale des marchands bouchers en gros et la Fédération des marchands bouchers en détail de la région du Nord, ont adressé récemment à M. le Maire de Lille, pour la transmettre à M. le Préfet du Nord, en y donnant son bienveillant appui, une supplique à M. le Ministre de l'Agriculture afin d'obtenir une diminution des droits de douane sur les bestiaux importés en France, l'élévation de ces droits étant la principale cause de la cherté des viandes.

PERCEPTEURS

M. Peyssonneaux, fondé de pouvoirs à la Trésorerie générale du Nord, nommé à Inchy et non installé, est nommé à la perception de Saint-Brieuc (Côtes-du-Nord), 1re classe (pour mémoire).

M. Vittone, trésorier des invalides de la Marine, est nommé à la perception de Merville, 1re classe (candidature exceptionnelle).

CONSEIL DÉPARTEMENTAL D'HYGIÈNE

Le conseil départemental d'hygiène s'est réuni le mercredi 8 janvier à la préfecture.

Il a donné un avis favorable à diverses demandes formulées en vue d'obtenir l'autorisation d'établir à Seclin et à Louvroil des briqueteries flamandes, des forges de grosses œuvres à Recquignies et des tuileries particulières à Marpent et à Ferrière-la-Grande.

Après avoir proposé de refuser l'autorisation d'établir des briqueteries flamandes à Maubeuge et à Mouvaux, il a adopté les conclusions d'un rapport tendant à autoriser la création d'un cimetière à Sin-le-Noble.

Le conseil a proposé de ne pas prendre en considération les plaintes récentes formulées contre la teinturerie Raquet, de Croix, dont la cheminée aurait une hauteur insuffisante. A cette occasion, il a émis l'avis qu'il convenait d'une manière générale de fixer la hauteur des cheminées des établissements classés par rapport aux constructions voisines.

Il a adopté les conclusions du rapport de la commission chargée de suivre les essais d'épuration de vinasses effectués à Marquette, sous réserve que l'installation réalisée, suffisante en raison de l'état d'impureté de la Basse-Deûle, dans laquelle se déversent les eaux épurées, ne pourra être prise comme modèle par les autres établissements similaires.

Le conseil a renvoyé à l'administration le projet de construction d'un abattoir à Somain, en faisant connaître que les plans et documents produits sont tout à fait insuffisants pour lui permettre de formuler son avis.

Il a proposé de charger la commission sanitaire d'Hazebrouck de faire les constatations nécessaires pour établir si des habitations à bon marché construites à La Gorgue, et pour lesquelles il est demandé des indemnités locales, sont réellement habitées.

ECOLE POLYTECHNIQUE

Les compositions écrites du concours d'admission à l'Ecole Polytechnique commenceront, en 1908, le 1er juin, et se feront à Paris et dans les villes ci-après : Alger, Amiens, Bar-le-Duc, Besançon, Bordeaux, Caen, Clermont, Dijon, Douai, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Montpellier, Nancy, Nantes, Nice, Nîmes, Orléans, Poitiers, Reims, Rennes, Rouen, Toulouse, Tours, Versailles.

Les examens oraux du premier degré commenceront, à Paris, le 24 juin ; ceux du deuxième degré à une date qui sera indiquée en temps utile. Ils auront lieu successivement dans les villes ci-après : Paris, Bordeaux, Montpellier, Marseille, Lyon, Nancy.

Université catholique

Doctorat en droit. — M. Jean Hachin, de Pont-à-Vendin, déjà docteur en droit (sciences juridiques), a subi avec succès l'examen du second doctorat (sciences politiques et économiques).

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
Conférences aux jeunes filles

Mardi 21 janvier, à dix heures, rue de l'Orphéon, 20, conférence par M. le chanoine Rebers, professeur à la Faculté de Théologie : Les Origines du Christianisme. — L'Egypte et la Bible. (Projections).

Étrennes des Expulsés

Lille. — M. et Mme Maurice Gand, 20 fr. — J. Vanbochstael-Schmidt, 5 fr. — M. et Mme I. Le Blan-Wallaert, 10 fr. — Mme Philippe de Montigny, 25 fr. — M. Duhamel, 25 fr. — Emile, Georges, Charles, Louise et Marcel Bernard, 5 fr.

Roubaix. — Mmes Cavrois-Mahieu, 100 fr.; Charles Toulemonde, 10 fr.; Jules Ernault, 20 fr.; Pierre Motte, 5 fr.; Leclercq-Motte, 5 fr.; Charles Valentin, 10 fr.; Mullier-Scalabre, 20 fr.; Toulemonde-Dazin, 20 fr.; Réquillart-Toulemonde, 20 fr.; Paul Prouvost-Masurel, 20 fr.; Mazure-Wattine, 100 fr. — Anonyme, 20 fr. — Anonyme, 5 fr. — Mmes Emile Prouvost, 5 fr.; Dillies-Piat, 20 fr.; Alfred Mootte-Scrépel, 200 fr. — Anonyme, 10 fr. — Anonyme, 5 fr. — Anonyme, 20 fr. — Mmes Henri Mullier, 20 f.; Emile Roussel, 10 fr.; Pierre Lestienne, 10 fr.; Henri Pattyn, 5 fr.; Jean Lestienne, 10 fr.; Auguste Florin, 10 fr.; Fontaine, 10 fr.; Cattier, 10 fr.; Léon Scrépel, 10 fr.; Joseph Pollet, 20 f.; Charles Pollet, 20 fr.; Richard Desrousseaux, 5 fr.; Georges Motte, 10 fr.

Armentières. — M. César Rogeau, 10 fr. — Mlle Catherine Rogeau, 5 fr. — Mme Paul Béaucourt, 20 fr. — Anonyme, 5 fr. — Mlle Nollet, 25 fr. — Anonyme, 2 fr. — Mlle Parent, 20 fr. — Mme Motte-Cordonnier, 20 fr.

Les souscriptions sont reçues chez Mme Clarisse-Verley, rue de Lille, 45.

Hazebrouck. — V. B., 5 francs.

Dunkerque. — Offrandes recueillies par Mme Carlos Bernard, 55 fr.

Cambrai. — Mme Maillard-Stévenard, 5 f. — M. Henri de Beaumont et Mlle Louise de Beaumont, 20 fr. — Mlles Glinel, 20 fr. — Anonyme, 5 fr. — Mlles Bonnel, 10 fr. — Anonyme, 5 fr. — Mme Cyrille Pagnez, 10 fr. — Anonyme, 10 fr. — Mme de Badts de Cugnac, 20 fr. — M. et Mme Damolsy, 10 fr. — M. et Mme Henri Meurice, 5 fr.

Gazette du Nord

On annonce la mort :

A **TOURNAI**, du **R. P. François-Xavier de Francisci**, prêtre de la Compagnie de Jésus, pieusement décédé au Collège Notre-Dame, le 16 janvier 1908, muni des sacrements de Notre Mère la Sainte Eglise.

Le R. P. de Francisci est né à Arras le 13 décembre 1818. Il était entré en religion le 31 août 1847. L'année dernière, les Pères et les Frères du Collège avaient célébré, en une fête intime, son jubilé de soixante années de vie religieuse.

Le service funèbre, suivi de l'inhumation au cimetière du Sud, a eu lieu samedi, à dix heures, en l'église du Collège Notre-Dame.

A **ROUBAIX**, de **Mme Vve Pierre Lemaire**, née **Juliette Flipo**, décédée à l'âge de 74 ans.

La défunte, qui a élevé une nombreuse et belle famille, était une chrétienne dans toute l'intégrité du mot. Elle était la sœur de Dame Elise Flipo, en religion Sœur Anne-Marie à la Visitation à Roubaix, et belle-sœur de M. l'abbé Lemaire, curé de Bauvin.

Les funérailles auront lieu lundi, à dix heures, au Sacré-Cœur. Assemblée rue de la Vigne, 78.

Samedi à 10 heures, ont été célébrées, à **BOUSBECQUE**, les funérailles solennelles de **Mme Hortense Duquesney**, épouse de **M. Lefrère**, employé au chemin de fer d'Halluin, décédée dans sa 71e année.

Lundi 20 janvier, à 9 heures, auront lieu, à **BOUSBECQUE**, les funérailles de **M. Adolphe Crop**, basculeur municipal et porte-drapeau de la Société des Anciens militaires de Bousbecque.

Le défunt, âgé de 46 ans, a été enlevé, après une très courte maladie, à l'affection d'une nombreuse famille : c'était un homme d'une foi profonde et d'une grande bonté.

Vendredi matin, ont eu lieu, en l'église Saint-Vincent, à **MARCQ-EN-BARŒUL**, les funérailles d'un ancien combattant de Crimée, **M. Erasme Rousseaux**, décédé à l'âge de 79 ans.

M. Rousseaux avait été blessé au cours d'un des combats de l'expédition.

Samedi matin, à 10 heures et demie, ont été célébrées, en l'église Saint-Eloi, à **HAZEBROUCK**, les funérailles de M. Benjamin Olivier, greffier en chef honoraire du tribunal civil, décédé le 13 janvier, à l'âge de 76 ans.

La levée du corps a été faite par M. l'abbé Dieuze, curé-doyen de la paroisse.

M. Aimé Debandschewercker, avoué, portait le Christ.

Les coins du poêle étaient tenus par MM. J. Deschodt, avocat ; Lavernin, notaire ; L. Dumont, avoué ; et Foulon, greffier en chef du tribunal. Sur le drap mortuaire, avaient été placées la robe et la toque du défunt.

Le deuil était conduit par M. Moeneclaey, licencié en droit, commissaire priseur à Lille, gendre de M. Olivier, accompagné de M. l'abbé Mesnu, curé de Thiennes, et par les autres membres de la famille.

Dans l'assistance avaient pris place les membres du tribunal, les magistrats du parquet, les avocats, les avoués, les notaires et un grand nombre d'autres notabilités.

Pour répondre au désir du défunt et de la famille, aucun discours n'a été prononcé au cimetière.

Nous recommandons aux prières l'âme des défunts et offrons à leurs familles nos chrétiennes condoléances.

Jeudi 16 janvier, à midi, a été célébré, en l'église Saint-Etienne, le mariage de **M. Léon Denne**, brasseur à **ESTAIRES**, avec **Mlle Cécile Delcour**, fille de M. A. Delcour, fabricant d'ornements d'église à **LILLE**, et de Mme Delcour-Duprez.

Les témoins étaient, pour le marié : M. Pancoup, de Lomme, et M. Fernand Singer, fabricant de toiles à Estaires ; pour la mariée : M. François Flament, propriétaire à La Gorgue, et M. Théodore Delcour, négociant à Recquignies, ses oncles.

M. l'abbé Denne, frère du marié, a reçu le consentement matrimonial et prononcé une délicate allocution.

Samedi a été célébré, en l'église Saint-Martin d'Requermes à **LILLE**, le mariage de **M. Charles Bonvoz**, membre de la Jeunesse-Garde de **LODZ**, avec **Mlle Bonvoz**.

Nos meilleurs vœux aux nouveaux époux.

Samedi, en l'église Notre-Dame-de-Grâce à **LODZ**, a été célébré le mariage de **M. Jean Leclercq**, de **TOURCOING**, avec **Mlle Marguerite Dewailly**, fille de M. Henri Dewailly, ancien pharmacien.

Les témoins étaient pour la mariée : MM. Louis Fleury, maître d'Houdain, son oncle, et Henri Dewailly, président de la Jeunesse Catholique de Lodz, son frère. Pour le marié : MM. Joseph et Pierre Déforges, ses beau-frère et ami, docteurs en médecine, à Tourcoing.

M. l'abbé Dewailly, directeur au Séminaire de Saint-Sauve, a reçu le consentement des nouveaux époux auxquels il a adressé une charmante allocution. Il a offert le Saint-Sacrifice de la messe.

Quelques amis des mariés ont prêté le concours de leur talent musical pendant la cérémonie.

Nous présentons aux jeunes époux nos vœux de bonheur.

La question du lait

Le Comice Agricole de Lille a tenu mercredi sa séance mensuelle, au cours de laquelle il a été procédé à l'installation du bureau pour l'année 1908, et qui est ainsi composé : Président, M. Georges Guilbaut, conseiller d'arrondissement ; Vice-Présidents, MM. Amédée Plaisd, maire à Hallennes-lez-Haubourdin, Lecreart, cultivateur à Emmetières-en-Weppes, Alex. Crespel, conseiller d'arrondissement, maire à La Bassée ; Secrétaire général M. Numa Réusse ; Secrétaire de séances, M. H. Caron, chargé de cours à la Faculté libre ; Secrétaire-adjoint, M. Louis Desrousseaux, cultivateur à Emmetières-en-Weppes ; Trésorier, M. Montaigne-Quéru, marchand grainier à Lille ; Trésorier-adjoint, M. Ch. Delannoy-Loridan, de Sainghin-en-Mélantois ; Archiviste, M. Ph. Méry de Montigny.

La question du lait et de l'application de la loi sur les fraudes a tenu une grande partie de la séance et a donné lieu à un échange d'observations entre les nombreux cultivateurs-nourrisseurs assistant à la réunion.

M. Caron a déposé un rapport résumé des travaux de la commission spéciale, et dont les conclusions ont été adoptées à l'unanimité. Voici ces conclusions :

1° Protestation contre le chiffre de 30 gr. par litre de matières grasses de la proposition de loi de M. Cornet. Ce chiffre ne pouvant être pris que comme une moyenne et non comme minimum.

2° Classification de trois catégories de laits marchands : a) **laits riches**, renfermant plus de 30 gr. par litre de matières grasses. Ces laits seraient vendus en flacons bouchés à tarif spécial. — b) **laits ordinaires**, contenant par litre 20 à 30 gr. de matières grasses. — c) **laits pauvres** et **laits écrémés**, ayant moins de 20 gr. de matières grasses.

3° Demande aux pouvoirs publics pour l'application de la nouvelle loi : a) que les flacons d'échantillons prélevés aient deux cachets ; b) qu'un des quatre échantillons reste entre les mains du prétendu contrevenant ; c) que le prétendu délinquant puisse choisir un contre-expert ; d) que l'intéressé ait le droit d'exiger des épreuves sur ses propres vaches au moyen de traites faites dans son étable.

D'accord avec la réunion du Syndicat Agricole de l'arrondissement de Lille, tenue le dimanche précédent, l'assemblée a été unanime à déclarer qu'il y avait lieu de relever le prix de vente du lait et d'établir les trois catégories sus-indiquées. Il a été constaté que la valeur alimentaire du litre de lait riche est notablement supérieure au prix actuellement pratiqué.

Les dispositions de la loi sur les fraudes et les poursuites auxquelles donne lieu son application vont donc déterminer à bref délai une entente d'où résultera le relèvement des prix de vente et la garantie d'une qualité correspondante au prix marchand.

Le condamné à mort Vandamme

EST GRACIÉ

Comme presque tout le monde le prévoyait, la peine de mort étant, en fait, abolie, le Président Fallières a commué en travaux forcés à perpétuité la peine de Vandamme, qui tua une femme et une fillette à Tourcoing.

Vers midi et demi, MM. Cauwe et Leclercq, substituts, Delalé, juge d'instruction, Bertoen, greffier, se sont rendus à la cellule du condamné et lui ont annoncé la mesure de clémence dont il bénéficiait.

Vandamme était occupé à écrire des adresses sur des bandes, sous la surveillance du gardien Cotty ; en voyant entrer les magistrats, il a pâli, a écouté en silence la communication. Aux commentaires d'usage, il a répondu : « Je vous remercie ; je vais faire en sorte que l'oubli se fasse sur mon nom. »

Le condamné a bien changé depuis son arrestation : ses cheveux sont devenus presque tous blancs. Contrairement aux informations publiées jusqu'ici, il ne mangeait que très peu, bien qu'à différentes reprises l'Administration, pleine de mansuétude pour de pareils criminels, ait changé son régime. S'endormant rarement avant deux heures du matin, il était presque toujours réveillé entre quatre heures et cinq heures. Sa plus grande distraction consistait à fumer des pipes ou à écrire des adresses. Il avait aussi occupé ses... loisirs à apprendre à un de ses gardiens le jeu de piquet.

Il y a aujourd'hui 72 jours que la condamnation à mort a été prononcée.

LILLE

Le Dimanche à Lille

Journée du dimanche 19 janvier 1908

11e dimanche après l'Epiphanie. — Fête du Saint Nom de Jésus.

POUR LES VOYAGEURS

A **Saint-Maurice**, première messe à cinq heures un quart.

A **Sainte-Catherine**, au **Sacré-Cœur**, à **Notre-Dame de Consolation** (Vauban), dernière messe à onze heures et demie.

A **Saint-Pierre-Saint-Paul**, dernière messe à onze heures quarante.

Dans les autres églises, dernière messe à midi.

Sermon de charité. — Eglise du Sacré-Cœur, aux messes de neuf, dix et onze heures et demie, par M. l'abbé Trelles, missionnaire, au profit de l'Œuvre coloniale.

Garde militaire. — Conférence par M. le commandant Longueifot, du 43e, sur l'« Instruction du Tir ».

Société industrielle. — A trois heures, Hôtel de la rue de l'Hôpital-Militaire, séance solennelle de distribution des prix. Conférence par M. Maurice Métayer, professeur à l'Ecole centrale sur « Le siècle de l'Acier ».

Salle Gramme. — A 4 heures 1/2, représentation de la « Rançon du Roi », par l'Œuvre du Nord, société littéraire.

Association des Concerts Populaires. — A trois heures un quart, à l'Hippodrome, cinquième concert de l'abonnement.

Football. — Match, à l'Esplanade, à 3 heures, entre l'Etoile-Club-Lillois (2) et l'Amicale-Club sportif madelinois (1).

FÊTES JUBILAIRES

de N.-D. de Lourdes

Pour célébrer le cinquantième anniversaire des Apparitions de la Sainte Vierge à Lourdes, en 1858, un **TRIDUUM SOLENNEL** aura lieu à **LILLE** les 14, 15 et 16 février.

En voici le programme :

JEUDI 13, à huit heures du soir, Salle Ozanam, Conférence sur les Miracles de Lourdes par **M. le chanoine Bertin**, professeur à l'Institut Catholique de Paris, auteur du remarquable ouvrage : « Histoire critique des événements de Lourdes ».

VENDREDI 14, à huit heures du soir, en l'église Saint-Pierre-Saint-Paul, Salut et Procession aux flambeaux, Allocution par **M. le vicaire général Carlier**.

SAMEDI 15, à huit heures du soir, en l'église Sainte-Catherine, Salut et procession aux flambeaux, Allocution par **M. le chanoine Poncelet**, secrétaire particulier de Mgr Delamaire.

DIMANCHE 16, en l'église Saint-Maurice, à huit heures du matin, Messe de Communion ; à trois heures de l'après-midi, Vêpres solennelles, Allocution par **S. G. Mgr Delamaire**, coadjuteur de Cambrai, Procession aux flambeaux, Cantiques de Lourdes, Salut du T. S. Sacrement, « Te Deum ».

La Lettre pastorale de Mgr l'Archevêque, parue hier dans la « Croix », nous dispense d'insister sur l'importance de ces fêtes jubilaires. La voix autorisée de notre Pasteur en a développé, mieux que nous ne pourrions le faire, les raisons et le but. Nous sommes persuadés que des foules de fidèles, heureux de participer à ces solennités en l'honneur de Notre-Dame de Lourdes, viendront assister aux diverses cérémonies que nous annonçons.

Bloc-Notes

PETITE CHRONIQUE

COMPRENNENT-ON LES MALADES ?

Au conseil municipal, au cours d'une des dernières séances, on fit remarquer que certain médecin traitait les malades indigents d'une façon plutôt cavalière.

Hélas ! ce docteur n'est pas unique à Lille et j'en connais un qui, payé par l'Administration pour soigner les pauvres assistés, se fait remarquer par son abord bourru et son inqualifiable négligence.

Quand on va demander son service, on est reçu comme un chien dans un jeu de quilles. Ou le morticole ne veut pas se déranger, ou il procède de la manière suivante :

— Qui est malade, chez vous ?

— C'est mon mari, c'est ma femme, c'est un enfant, etc.

— De quoi se plaint-il ?

— Il tousse.

— Bon, vous lui ferez prendre tel sirop cela.

Et sans aller voir le pauvre qui souffre le médecin rédige son ordonnance.

Si c'est un simple rhume, tant mieux, si c'est une bronchite, tant pis, on ne se donne pas la peine de se déplacer pour si peu !

Mais par exemple si le cas est très grave et qu'une visite est absolument nécessaire, on fait preuve d'une humeur massacrante ; les membres de la famille ou le patient lui-même ne l'ont pas belle.

Il est inutile d'insister, les faits parlent d'eux-mêmes. C'est dans un quartier très populeux que sont traités ainsi des ouvriers ; il faut que cela cesse.

Il est certain que le docteur montré moins de mauvaise volonté quand il s'agit de palper des appointements plus ou moins bien mérités.

A l'administration compétente de protéger ceux qu'elle est censée aider !

Espérons qu'il ne faudra plus revenir sur un pareil sujet !

O. ROIZ.

Syndicat des Pêcheurs à la ligne

ET DES RIVERAINS

L'assemblée générale annuelle et obligatoire aura lieu aujourd'hui dimanche, à 3 h. 1/2 précises, au siège « A l'Elysée », boulevard de la Liberté, 65.

Ordre du jour : Lecture des procès-verbaux ; Allocution du Président ; Approbation des comptes de 1907 ; Récompenses ; Renouvellement de la Commission.

Une loterie sera tirée à la suite de la réunion parmi tous les membres syndiqués présents et porteurs de leur carte-permis 1907 ou 1908. Chaque assistant recevra à son entrée dans la salle un numéro donnant droit à participer audit tirage.

Nous extrayons du rapport général de l'année 1907, les passages suivants qui nous ont paru particulièrement intéressants :

La situation du Syndicat est des plus prospères. Il a été constaté au 31 décembre 1907 un total de 980 membres donnant un excédent de 175 adhésions sur l'année 1906.

La tombola au profit de la caisse a rapporté d'appréciables bénéfices.

Grâce à une surveillance bien organisée, le Syndicat a pu enrayer presque totalement les délits de braconnage dans l'étendue des 100 kilomètres environ de ses cantonnements de pêche, de même dans les principaux canaux et rivières du département.

Il a été dressé durant l'année écoulée 21 procès-verbaux dont 2 prises importantes de filets, 2 condamnations et 9 transactions.

Le train de retour dit « des Pêcheurs » (Gaillette à Lille) ayant donné la plus grande satisfaction aux sociétaires, de nouvelles démarches seront faites à l'approche de l'ouverture de la pêche pour obtenir son rétablissement.

Incessamment, une quantité importante de poissons de diverses espèces sera déversée au Grand Carré de Lille ; de même, un 3e réempoissonnement sera effectué dans le canal de Seclin, avec l'appui de la municipalité dudit lieu.

Avec la rivière « la Lys », les canaux d'Hazebrouck, de la Nieppe et du Préavin relativement poissonneux, les sociétaires pourront espérer faire de bonnes fritures pendant la saison de pêche prochaine.

Le Comité du Nord, qui englobe toutes les Sociétés de pêche du département, obtient depuis quelque temps déjà, du Conseil général du Nord, une subvention annuelle en raison des travaux intéressants qu'il a accomplis en vue de la répression du braconnage et des empoisonnements.

Un homme d'équipe tamponné en gare de Lille

ENCORE UN ACCIDENT A « LA GUILLOTINE »

UNE MESURE QUI S'IMPOSE

Samedi matin, la locomotive 2351 qui avait amené le train 2308 arrivant de Tourcoing en gare de Lille à 7 h. 33 sortait du hall pour s'aiguiller afin de prendre un train à destination de Tourcoing.

Tout à coup, le mécanicien Molet, dont la machine allait lentement, aperçut à hauteur de l'aiguille 54 — au lieu dit « la Guillotine », tristement célèbre à cause des nombreux accidents qui s'y produisent — le corps d'un homme étendu entre deux rails ; dans l'entrevoie un drapeau rouge était couché sur le sol. M. Molet stoppa immédiatement et appela au secours. On accourut et on constata que l'homme avait les deux jambes coupées au tiers de leur hauteur et une fracture du pariétal gauche. C'était un homme d'équipe, Gabriel De-

---

FEUILLETON 11

Mam'zelle Monte-Cristo

Par Charles SOLO

— Il y en a beaucoup !... *beaucoup !* dit-il d'une voix altérée.

— Oui, beaucoup !... En ne les estimant qu'à leur valeur brute, on peut les évaluer à quatre-vingt-millions.

— Quatre-vingt millions !... Et tout cela est pour moi !... pour moi !

— Pour vous et pour la petite fée du désert ! Pour celle qui n'a pas dédaigné l'amitié du vieux Cafre.

Dans ce tronc à demi-pourri, la voix du nègre avait de sourdes résonnances ; deux grosses larmes coulèrent sur le bronze de ses joues.

Il reprit :

— Ces diamants ont été accumulés par les anciens de ma tribu, et pendant des années, j'ai été leur gardien fidèle. J'avais un rêve : celui de les consacrer à la lutte contre les envahisseurs de mon pays. Hélas ! l'envahisseur triomphe, mes frères sont morts et ma race disparaîtra avec moi. Que ces précieux cailloux aident donc au bonheur d'une enfant dont le cœur est plus serein encore que le visage.

Dans un irrésistible élan de gratitude et d'admiration, M. Josselin s'empara de la main du nègre, la serra énergiquement et la porta à ses lèvres.

— Zimbo ! Tu es noble et généreux ! Veux tu être mon frère.

— Je serai votre frère.

— Et tu ne me quitteras jamais.

— Je ne vous quitterai jamais.

Le père de Zézette se sentait au cœur un besoin intense d'exprimer ce qu'il ressentait ; il balbutia des paroles sans suite qui amenèrent sur les lèvres de Zimbo un nouveau sourire.

— Mon frère blanc ferait bien de garder pour plus tard ces remerciements que je sais sincères ! Il faut agir.

— Je vous obéis, Zimbo.

Rapidement, le Cafre donna ses instructions.

Remontant l'échelle, il reprit sa position dans la fourche de l'arbre d'où il laissa descendre le petit panier dont il avait eu soin de se munir.

Dans l'intérieur du tronc, M. Josselin remplissait le panier de diamants ; Zimbo l'attirait à lui et ensuite le laissait glisser jusqu'aux nègres restés à l'extérieur qui en versaient le contenu dans la caisse.

Après un quart d'heure, le trésor des rois Cafres était en place.

Alors, Zimbo et M. Josselin quittèrent l'arbre.

La caisse fut solidement attachée à la barre de fer dont les domestiques nègres chargèrent les extrémités sur leurs épaules.

A cause des difficultés du terrain, la marche était lente.

Le passage à gué du Limpopo se fit assez péniblement, mais on atteignit l'autre rive sans encombre.

Pour traverser le Sterkstrom, le coffre fut arrimé au milieu du canot, les nègres pagayèrent vigoureusement et, après avoir lutté contre le courant pendant près d'une heure, ils accostèrent au point de départ. A partir de là, la caisse fut de nouveau transportée au moyen de la tringle.

Zimbo paraissait agité, il avançait à grands pas et pressait les porteurs, car il importait de rentrer à la ferme avant le jour qui, sous ces latitudes, arrive sans transition, presque sans aurore.

Tout à coup, il s'arrêta, se mit à plat-ventre et appliqua l'oreille contre le sol.

Puis, se relevant d'un bond, il s'empara de la carabine de M. Josselin, plaça son couteau entre les dents et bondit dans le fourré.

Le colon resta stupéfait.

Avec cette intuition qui est le propre des sauvages enfants du désert, le Cafre avait-il pressenti un danger ?

Ce danger était-il réel ?

Zimbo n'avait-il eu qu'un soupçon et voulait-il vérifier si ses appréhensions étaient fondées ?

M. Josselin se le demandait avec anxiété.

Soudain, il entendit un coup de feu.

Son anxiété devint poignante ; du regard, il chercha à scruter la profondeur du taillis, ne sachant quelle direction prendre pour se porter au secours du nègre.

Il allait s'engager au hasard dans les buissons quand il perçut un froissement des broussailles.

C'était Zimbo qui revenait.

Il prévint toute question en portant le doigt à ses lèvres.

— Chut ! dit-il !... Hâtons-nous.

— Est-ce que nous serions ?...

— Plus tard, je vous dirai tout.

La petite troupe pressa son allure ; elle arriva à la ferme au moment où des lueurs, à l'horizon, annonçaient que le jour allait paraître.

Les quatre hommes rentrèrent par la poterne et le précieux colis fut déposé dans un angle du cabinet de travail.

M. Josselin avait pris dans un tiroir un rouleau de pièces d'or que Zimbo partagea entre les deux nègres Bangwaketsi.

— C'est votre salaire ! dit-il. Désormais vous êtes riches, et demain vous devrez être loin.

L'un des Bangwaketsi éleva la main dans la direction de l'Ouest et dit en sa langue :

— Demain, nous serons sur la route du Kraal de notre père.

M. Josselin et Zimbo restèrent seuls.

Le colon posa l'interrogation qui lui brûlait les lèvres.

— Zimbo, mon frère ! Allez-vous m'apprendre.

— Pourquoi, tantôt, j'ai battu le fourré ? Ah ! je ne l'ai pas fait sans raisons graves.

— Aurais-tu soupçonné ?...

— J'ai soupçonné qu'un traître nous espionnait.

M. Josselin fit un mouvement.

— Alors, ce coup de feu ?...

— Je l'ai tiré dans sa direction !... Il nous suivait depuis le Sterkstrom.

— Tu l'avais donc vu ?...

— Non ! mais l'oreille de Zimbo ne lui a jamais menti ; au froissement des broussailles, j'ai compris que quelqu'un était dans le fourré ; un instant j'ai entrevu une silhouette, alors j'ai tiré, sans l'atteindre, malheureusement, car l'homme a fui dans cette direction.

Et il montra le pavillon des Blackbaern, M. Josselin frémissait.

— Il y aurait donc à la ferme quelqu'un qui nous a épiés !... qui sait la valeur du trésor !

— Oui ! Il y a un traître parmi nous, Joe et Jim Blackbaern connaîtront dans un instant ou connaissent déjà le but de notre expédition. La fortune de Zézette est compromise et nous devons la mettre à l'abri du coup de main que préparent ces bandits.

— Tu m'épouvantes !

— Je vous mets en garde. Les diamants sont à vous, mais il faudra lutter pour les soustraire à la convoitise de vos voisins.

— C'est la guerre que tu nous annonces ?

— Une guerre qui n'est encore qu'une guerre de ruse, mais qui se terminera, si nous ne prenons les devants, à coups de carabine.

Un instant, M. Josselin resta plongé dans la profondeur de ses pensées.

Soudain, son œil étincela.

— Zimbo, fit-il, tu ne m'es pas tout dit ! Le traître qui a surpris et vendu notre secret, c'est son nom qu'il me faut !...

— C'est un homme qui est entré sous votre toit en implorant votre pitié. C'est celui qui se fait appeler M. Blaisois.

M. Josselin eut un soubresaut.

D'un geste, le Cafre arrêta le flot d'indignation qui montait à ses lèvres.

— Chut !... Personne ne doit savoir que nous l'avons démasqué. Lui-même doit l'ignorer, car, en voulant nous perdre, il sera l'instrument inconscient de notre salut. J'ai une idée.

IX

M. du Blaisois est mal informé

Le lendemain soir, Jim et Joe Blackbaern ainsi que leur digne acolyte festoyaient joyeusement.

Les deux frères s'étaient mis en frais, car, au milieu de la pièce qui leur servait, à la fois, de salon, de cuisine, de salle à manger et de fumoir, se dressait une table chargée de fioles de gin, de pots d'ale et de boîtes de conserves éventrées.

Autour de cette table, qu'éclairait de biais une longue bougie à mèche charbonneuse, les visages des trois bandits émergeaient seuls de la pénombre.

Vue ainsi, cette trinité de bandits avait quelque chose de réellement sinistre.

Selon son habitude, Jim avait donné de fréquentes accolades aux fioles qu'il chérissait comme la prunelle de ses yeux ; mais, par extraordinaire, leur effet ne se révélait pas, ce soir-là, par ces explosions de fureur que le doux Joe avait tant de peine à réprimer.

Celui-ci gardait son imperturbable sérénité, il buvait peu, c'est-à-dire qu'il n'ingurgitait qu'une ration pendant que son frère en absorbait quatre, et il écoutait le verbiage du vicomte avec une extrême attention.

Le noble malheureux restait blême malgré la clarté rougeoyante de la chandelle ; son museau fouinard semblait plus pointu que jamais.

(*A suivre*).

CHOCOLAT D'AIGUEBELLE
CACAO D'AIGUEBELLE
Dépôt : 74 bis, rue Nationale, LILLE

Le gérant : Ch. VERIN.
Imp. Croix du Nord, 15, r. d'Angleterre, Lille.